

**COMPOSITION DE JURY DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
pour tous les BUT**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle 3, notamment son article 17,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du Directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Annecy,

ARRÊTE N°2023-443

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **BUT (bachelor universitaire de technologie) en formation initiale et en alternance** pour la **validation des regroupements cohérents d'UE et de l'année** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président	
➤ Stéphane TICHADOU	PRAG
Membres	
➤ Christine BARTHOD , Chef du département CS	PR
➤ Vincent COUTURIER , Chef du département INFO	MCF
➤ Isabelle DE-BONIS , Chef du département GEII	MCF
➤ Didier COQUIN , Chef du département RT	PR
➤ Christophe DEPRES , Chef du département GMP	MCF
➤ Julie SONZOGNI , Chef du département TC	PRAG
➤ Claudine GUERINI-TOUVIER , Chef du département MPh	PRAG
➤ David CECI , Chef du département GEA	PRAG
➤ Julien BOISSIERE , Chef du département QLIO	MCF
➤ Marie-Hélène DARBOISSE	Professionnel – AD PEP 74
➤ Jean-Michel MURISON	Professionnel – SNR
➤ Hervé TOGNET-BRUCHET	Professionnel – TETRAS
➤ Fabienne FRAPPET	Professionnel – Pôle formation 74

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire d'Annecy le Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 2 octobre 2023
P/Le Président de l'USMB
Stéphane TICHADOU



Ampliation aux membres du jury d'examens